

46

SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE "SICAF"

*Société d'Investissement à Capital Fixe
- Loi n°88-92 du 2 août 1988*

*Capital déclaré de D. 10 000 000
Capital souscrit et libéré D. 6 500 000
divisé en 650 000 actions de nominal 10 dinars
Siège social : 5, route de l'Hôpital Militaire - Bab Saâdoun 1005 EL OMRANE
RC : 535 TUNIS*

PROSPECTUS D'EMISSION SIMPLIFIE*

Mis à la disposition du public à l'occasion de l'augmentation du capital souscrit de D. 6 500 000 à D.10 000 000 par l'émission au pair de 350 000 actions nouvelles de nominal 10 dinars à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription

SOUSCRIPTION

Exercice du droit préférentiel :

du 23 décembre 1991 au 6 janvier 1992 (au siège de la société) à raison de 7 actions nouvelles pour 13 actions anciennes.

souscription publique :

à partir du 7 janvier 1992.

VERSEMENT :

au compte indisponible n° 120 0321 045 735 ouvert à la BNA - rue de la Monnaie - TUNIS-

Avantages fiscaux

Les souscripteurs à la présente augmentation bénéficient dans la limite de 50 % de leurs bénéfices ou revenus imposables, d'un dégrèvement fiscal sur les revenus ou bénéfices réinvestis conformément à l'article 22 de la loi n°88-92 du 2 août 1988 sur les sociétés d'investissement, tel que modifié par l'article 58 de la loi n°90-111 du 31 décembre 1990.

Responsable de l'information

Monsieur Ezzeddine MESTIRI

Tél : 560 811

Décembre 1991

Les bulletins de souscription revêtent la forme de feuilles détachables reliées au corps du prospectus d'émission (Article 21 du Règlement Général de la Bourse).

* Pour plus d'informations sur la SPDIT "SICAF" consulter le prospectus d'émission visé par la Bourse sous le n° 91/28 du 22/03/1991.